

Les commentaires du Professeur Olabiyi B.J. YAÏ Ambassadeur Délégué Permanent du Bénin auprès de l'UNESCO

On ne le dira jamais assez, l'adoption de la Convention de 2005 est une grande victoire du groupe francophone à l'UNESCO. Une bataille gagnée, en rangs serrés, contre la menace d'homogénéisation culturelle et linguistique, contre la menace toujours actuelle de la marchandisation des cultures.

Ce qu'il convient désormais de nommer, dans le lexique de la Francophonie, "*l'esprit de Cotonou*" a soufflé tout au long des négociations qui ont abouti à cette victoire. Faut-il le rappeler en effet, la Francophonie a adopté la Déclaration sur la Diversité Culturelle en 2002 à Cotonou. Avant l'UNESCO.

Mais, au-delà de l'événement, l'adoption et à sa suite la ratification de cette Convention constituent surtout, comme toute victoire qui ne s'annonce pas pyrrhique, un commencement, un projet, un défi.

- Défi de rendre complémentaires et convergents les intérêts des Etats à l'intérieur de la grande famille francophone. En clair, défi d'agencer et d'harmoniser les intérêts des Etats du Nord avec ceux du Sud et de faire en sorte que les relations entre eux soient de moins en moins inégalitaires, malgré les contraintes exercées par d'autres institutions, notamment l'OMC.

- Défi de co-développement donc. Défi éthique également, puisque l'un des principes directeurs (Art 2) et qui est cher aux pays pauvres de l'aire francophone, est celui de l'égalité et du respect de toutes les cultures. *Cela, qu'on pourrait également nommer la commune mesure des humains*, est désormais une valeur francophone bien établie.

Je pense parler au nom de nous tous si j'affirmais, par une formule un tantinet provocatrice et polémique mais vraie, que c'est pour empêcher que notre commune mesure humaine ne dégénère en commune mesure monoculturelle que les francophones, que la Francophonie s'est investie comme elle l'a fait, avec une discipline et une ferveur inégalées, dans les négociations de la Convention de 2005.

Pour mieux circonscrire les attentes des pays en développement à présent que l'UNESCO s'apprête à mettre en œuvre la Convention de 2005 il convient, d'entrée de jeu, de faire deux remarques complémentaires :

- a) D'abord l'esprit qui animait leurs représentants tout au long des négociations et qu'ils ont su traduire en langage explicite dans les contextes formels ou informels :
 - l'espoir, la possibilité de se doter enfin de politiques culturelles propres et avalisées par la communauté internationale ;

- une meilleure visibilité de leurs cultures et plus d'équité pour la part de leurs cultures qui est ou sera insérée dans le marché international ;
 - la possibilité de se doter, à leur tour, d'industries culturelles maîtrisées ;
 - enfin une présence culturelle, au rendez-vous du donner et du recevoir, dans le contexte d'une mondialisation, plus humaine, juste maîtrisée, à l'écoute de tous.
- b) En contrepoint à cet esprit ainsi manifesté, des murmures et mi-dits venant, il est vrai de contrées non-francophones et qui méprénaient cet esprit sincère de foi en soi et d'ouverture pour une sorte de naïveté qui ferait de nous des comparses du moment, des alliés circonstanciels et inconscients d'une hégémonie européenne inavouée. Pour tout dire, ces murmures constituent comme une "attente au tournant" et qu'il faut prendre au sérieux quand bien même on n'y croirait pas.

Quels que soient l'optimisme ou le pessimisme tout aussi légitimes qui caractérisent tout début de mise en œuvre, une chose est désormais certaine : le grand gagnant, au sortir de ces négociations, c'est l'idée même de culture ou plutôt le statut de cette encore nébuleuse dans nos pays. Elle est de moins en moins perçue comme un adjuvant de l'économie. Elle suscite plus d'intérêt. Il arrive même à certains gouvernements de pays en développement de restaurer la culture dans sa dignité, en en faisant un ministère sui generis, délesté enfin des traditionnels départements du Tourisme, du Sport et des Loisirs.

Car le problème, souvent non-dit, de plusieurs décideurs dans les pays du Sud est la soumission de la culture à la "politique du ventre".

Ainsi, l'on rapporte cette réaction exaspérée d'un décideur à qui l'on avait essayer de montrer l'intérêt qu'il y avait à ratifier les Conventions sur la culture :

"Culture, Culture ! Na culture we go chop ? !"

(Culture, Culture : ça se mange ?)

Est ainsi posée de façon brutale, triviale et simpliste la question que se pose maint dirigeant, et qu'il faut reformuler comme suit : "La culture peut-elle nourrir son homme, ou sa femme" ? A cette question, qu'on ne peut éviter, on répond de plus en plus par l'affirmative, même en haut lieu.

C'est déjà un début, dans un paysage culturel marqué par l'un de ces paradoxes africains à la Ali Mazrui :

- d'un côté une effervescence et un foisonnement de la créativité dans tous les domaines du culturel.
- De l'autre une absence quasi totale de véritables, politiques culturelles volontaristes à la hauteur de ce foisonnement.

C'est en ayant ce paradoxe comme toile de fond que l'on peut mieux faire ressortir les attentes immenses et les besoins spécifiques des pays en développement.

Le premier besoin est celui d'une cartographie moins floue, plus fiable du domaine culturel. Il nous manque, un peu partout dans les pays en développement, des statistiques du domaine culturel, sans lesquelles toute politique en la matière est hasardeuse.

L'on constate par exemple, mais il s'agit d'une donnée impressionniste, sans statistiques, une polarisation ville –campagnes, même dans le contexte d'un foisonnement de la créativité : le vivier culturel des villages, dont se nourrissent les villes, se dessèche de plus en plus, au fur et à mesure de la disparition des trésors humains vivants. Phénomène inquiétant d'une malmondialisation, la tendance inverse s'installe de plus en plus : une certaine "lumpenculture" va des villes vers les campagnes. Il n'est pas rare, de nos jours, d'entendre des jeunes du village fredonner quelque chansonnette ou "rapper" dans un anglais qu'ils ne parlent pas, alors même qu'ils seraient incapables de chanter ou de réciter un poème dans un genre quelconque de leur tradition culturelle. Il s'ensuit un besoin immense et spécifique de revitalisation des langues africaines, d'une politique vigoureuse du patrimoine immatériel en général. Nous n'aurons plus, sans cette revitalisation, un Wole Soyinka dont le génie littéraire vient de son habileté à traduire dans un langage et un style universel les mythes, les cadences et les rythmes et sonorités de la tradition orale yoruba. Nous attendons toujours un prix Nobel africain, qui recevrait sa consécration de son œuvre écrite en une langue africaine, puis traduite dans d'autres langues et appréciée en tant que telle. Et si nous n'y prenons garde,, seront célébrées des œuvres "africaines", qui ne tireront leur africanité que de l'origine ethnique, immédiate ou lointaine de leurs auteurs, et non du contenu ou de la **littérarité africaine spécifique** de ces œuvres.

*

*

*

L'effervescence culturelle se traduit également par ces moments névralgiques, ces temps forts de sociabilité culturelle que sont les festivals et autres foires : MASA, FESPACO, DAK'ART, Biennales de Bamakoetc.

Ces temps forts désignent le besoin d'une action de plaidoirie encore plus intense, et aux plus hauts niveaux. La Convention, dans son article 10 traite de l'Éducation et sensibilisation du public". Cela suppose que les décideurs sont informés. Les artistes et autres opérateurs culturels en Afrique insistent, non sans raison, sur la nécessité d'"éduquer nos dirigeants à la culture" (Ibrahim Loutou, ancien Président d'Afrique en créations),

Car, faut-il le souligner, le rôle de l'État est ici irremplaçable, même s'il n'est pas le seul acteur dans la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Selon la plupart des observateurs de la scène culturelle en Afrique, seule l'Afrique du Sud dispose d'une véritable politique culturelle où sont articulés les besoins et les défis intérieurs et ceux de la mondialisation.

De nombreux autres États (Burkina Faso, Ghana, Sénégal, Gabon, Mali, Éthiopie, Seychelles, Botswana, Zambie...etc) essaient de lui emboîter le pas, mais il s'agit plus de politiques ou de mesures sectorielles, salutaires certes mais encore insuffisantes au regard des grandes attentes des populations comme des enjeux de la mondialisation.

Ce qui est attendu de nos États, c'est donc un ensemble de textes cohérents qui structurent le champ du culturel, en définissant le cadre institutionnel et juridique ; c'est aussi de prévoir et mettre en œuvre des actions de soutien et d'accompagnement, y compris financier, en faveur de tous les acteurs du champ. Comme nos États sont souvent artificiels et disposent de marchés "nationaux" étriqués, se pose impérativement le problème du recours aux regroupements régionaux et à la coopération internationale devant des tâches qui s'annoncent titanesques. Ils recourront aux articles 12 et 14 de la Convention.

Le grand défi, surtout en ce qui concerne les industries culturelles, est de bien agencer les niveaux régional et international. En Afrique par exemple, la sagesse suggérerait que l'on privilégie les espaces sous-régionaux et régionaux, en prenant appui sur les grands espaces culturels précoloniaux (manding, yoruba, hawsa, koongo) ou coloniaux – post coloniaux (swahili, congo).

Il y a intérêt, par exemple, pour la production des disques, livres, spectacles...etc. à se mettre ensemble pour bénéficier d'infrastructures communes atteindre un seuil de production compétitif et satisfaire les besoins de populations qui partagent les mêmes imaginaires et parlent souvent les mêmes langues (aires mandingue, hawsa, ewe-fon, akan, yoruba, hausa, swahili...etc).

C'est ici le lieu de regretter l'absence d'une pensée du culturel dans les efforts d'intégration africaine de ces dernières années (NEPAD, UA). Il nous fallait des stratégies culturelles régionales, des plans d'équipement, une harmonisation des législations en matière de développement culturel, pour pouvoir bénéficier du potentiel qu'offre la Convention de 2005 en matière de coopération internationale, surtout dans le domaine des industries culturelles.

C'est aussi le lieu d'invoquer la coopération Sud-Sud. Elle mérite une mention d'autant plus spéciale que le texte de la Convention de 2005 ne la désigne pas explicitement. Le fait que les États du Sud ne sont pas logés à la même enseigne et que certains (Mexique, Inde, Égypte, Brésil notamment) disposent d'industries culturelles vibrantes est une aubaine pour les autres. Une coopération bien pensée et bien mise en œuvre selon les orientations des rencontres des ministres du Groupe des 77 et de l'ACP pourrait éviter, par exemple, un alignement des pays africains sur leurs anciennes métropoles et une reproduction pure et simple d'anciennes relations et structures de dépendance culturelle. Nous n'avons pas, en Afrique subsaharienne, l'équivalent du Bollywood indien par exemple (le Nollywood nigérian ne soutient pas la comparaison). Les États africains, dans une configuration régionale ou sous-régionale, ont donc tout à gagner de l'expérience indienne.

De même les télévisions ouest-africaines sont-elles inondées de “telenovelas” mexicaines et brésiliennes, au contenu sans pertinence culturelle pour nos populations ou parfois tout simplement aliénant.

Une saine coopération Sud-Sud, dans le cadre de la Convention de 2005 pourrait conduire à conclure des accords de coproduction et de codistribution qui renforceraient les capacités des Africains dans ce domaine. Les Brésiliens et les Mexicains gagneraient également, puisqu’une partie non négligeable de la population du Brésil et du Mexique est d’origine africaine, et ne demande qu’à se ressourcer dans ses racines africaines.

Ce ne sont là que quelques exemples de besoins et d’attentes.

On se rend compte ainsi que les besoins sont immenses, et les attentes urgentes. Mais alors, que dire des fonds, c’est-à-dire du Fonds de la Convention ?

Se peut-il qu’il soit, qu’il devienne **“le nerf de la Paix”** ? Est-il promis à ce rôle ? Ici, on hésite entre le doute et un optimisme vigilant. Les pays en développement on vu juste et l’on dit à maintes reprises au cours des négociations : Le fait que le Fonds dépend presque exclusivement de contributions volontaires fragilise potentiellement la Convention en laissant ouverte la possibilité de son utilisation à des fins hégémoniques. *“Hic jacet lepus”*. L’épreuve de vérité se situera à ce niveau.

L’espace francophone, avec les valeurs de solidarité et de fraternité qui sont les siens, me semble être éminemment approprié pour mettre en œuvre la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Mais il faudra pour ce faire que la francophonie continue d’être poreuse, attentive à d’autres espaces culturels, mais surtout attentive, en son propre sein, aux langues partenaires et aux cultures qu’elles portent. Dans un livre récent, Amartya Sen, le Prix Nobel d’économie indien faisait la différence entre un “monoculturalisme pluriel” et “multiculturalisme”.

La francophonie doit tendre, de plus en plus à devenir délibérément un espace multilingue et multiculturel.

C’est ainsi et seulement ainsi, que nous pourrons infliger un démenti, dans le long terme et dans la pratique, à cette **“attente au tournant”** que je doigtai au début de mon exposé, ce soupçon selon lequel la Convention de 2005 est, ou n’est qu’une manière de “Cheval de Troie” dont le but est de promouvoir quelques cultures européennes.

Ce défi, à long terme, je demeure convaincu qu’ensemble nous le relèverons.